07 septembre 2011

Introduction à Justitia in mundo

La promotion de la justice dans le monde

par Jean-Yves Calvez, jésuite †

A quelques mois d'*Octogesima adveniens*, le document qui suit a pour auteur le Synode général des évêques, instance collégiale nouvelle, issue du Concile Vatican II. Le Synode réuni en 1971 (du 30 septembre au 6 novembre) est le troisième en date des Synodes généraux qui se sont succédés depuis le Concile. Il y en avait eu un, dit « ordinaire », en 1967 ; un autre « extraordinaire », plus restreint, en 1969. Celui de 1971 était à nouveau un Synode ordinaire.

Le Synode de 1971 avait deux sujets à son ordre du jour : – Le ministère des prêtres, – La justice dans le monde. Il rédigea et vota sur chacun de ces sujets un document rassemblant les points de vue les plus importants et les vœux de l'assemblée. Le pape Paul VI rendit publics les deux documents le 30 novembre 1971.

Le thème de la Justice dans le monde avait été introduit au Synode le 14 octobre 1971, par un rapport de Mgr Alberto y Valderrama, président de la Conférence épiscopale des Philippines. Le débat ne commença pourtant que le 20 octobre, assez tard donc, dans une assemblée qui venait d'étudier des questions difficiles, particulièrement celle du célibat des prêtres, dans une atmosphère tendue ; le traitement de la question de la Justice dans le monde fut néanmoins concret, franc et généreux.

Les premières séances du débat (20-22 octobre) furent ouvertes chacune, non par des évêques, mais par des experts laïcs appartenant à la Commission pontificale « Justice et Paix » : Barbara Ward (Lady Jackson), économiste anglaise de grande renommée, enseignante aux États-Unis après avoir travaillé au Ghana jusqu'en 1961 ; Candido Mendes de Almeida, recteur d'un institut universitaire de Rio de Janeiro ; enfin Kinhide Mushakoji, professeur à l'Université Sofia à Tokyo.

C'est la question de la justice internationale qui se trouva ainsi très tôt au premier plan. La conjoncture d'ailleurs y incitait de manière pressante. En 1971 certes, on est encore au sommet de la vague de spectaculaire croissance qui caractérise les économies industrialisées depuis l'après-guerre. C'est en 1973 seulement que surviendra le premier « choc » pétrolier. Il y a pourtant eu déjà ce troublant « malaise de civilisation » à la fin des années 60, annonciateur de crise. Mais surtout, l'écart s'est creusé entre l'Occident encore en croissance et le tiers monde, amèrement déçu quant à lui dans ses espoirs de développement rapide. La

première décennie des Nations Unies pour le développement, couvrant les années 1960, n'a guère tenu ses promesses. (L'aurait-elle pu d'ailleurs ? N'avait-on pas encouragé certaines illusions sur la facilité des « décollages » ?) Une deuxième décennie vient de commencer, dans une atmosphère plutôt déprimée. Le sentiment se répand que quelque chose ne va vraiment pas dans le système des relations économiques internationales. Une forte colère révolutionnaire s'est d'ailleurs manifestée dans les années récentes. Symbolisée si l'on veut par le destin de Che Guevara, ministre cubain du Commerce reparti pour la guérilla, où il a été tué, en 1967, en Bolivie.

Les Synodes successifs depuis le Concile de Vatican II ont manifesté une progressive « désoccidentalisation » de l'Église, les évêques d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie devenant de plus en plus nombreux et de plus en plus sûrs d'eux-mêmes. Ceci ne fait que commencer en 1971. On a pourtant déjà le sentiment que c'est la problématique de la justice internationale comme la perçoivent les hommes du tiers monde, qui domine le débat synodal sur la Justice dans le monde. On est assez loin en cela *d'Octogesima adveniens*, Lettre pontificale au cardinal Roy, publiée au printemps précédent. Bien que toute récente, cette lettre n'est pas citée au sens strict dans le document synodal sur la justice, il y est seulement fait deux allusions, tandis qu'est citée *Populorum progressio*, dont les Pères synodaux entendent en somme prolonger directement la réflexion. *Octogesima adveniens* avait visé davantage des questions neuves, apparaissant plutôt dans les pays d'Occident. On a ici l'exemple de la difficulté d'une parole universelle, dont parlait justement Paul VI dans *Octogesima adveniens*.

Une notion importante, dès le début du débat synodal, est celle de dénonciation des injustices, le rapporteur invitant d'ailleurs les Pères synodaux à dénoncer les injustices dans l'Église et pas seulement chez les autres. Un passage autocritique sera ainsi maintenu jusque dans le document définitif.

Mais il y eut bien des difficultés quant à des motions particulières de dénonciations d'injustices visant tel ou tel pays donné : par exemple, l'Afrique du Sud pour le racisme, Israël pour la mainmise sur les Lieux saints, l'Union soviétique pour sa manière de traiter les catholiques d'Ukraine, etc. Les Pères conclurent que la dénonciation des injustices particulières doit être l'affaire surtout des Églises locales, directement au courant des situations.

Le travail de rédaction pendant le Synode fut dirigé par un groupe d'évêques : Mgr Torrella Cascante, vice-président du Conseil des laïcs et de la Commission pontificale « Justice et Paix » ; Mgr Plourde (Canada) ; Mgr Labayen (Philippines) ; Mgr Oves (Cuba) ; Mgr Degenhardt (Allemagne). Les principaux experts, auxquels on doit la plus grande part du travail, furent deux jésuites, les Pères Alfaro et Land, un dominicain, le P. Cosmao, et deux laïcs déjà nommés, Mme Barbara Ward et M. Candido Mendes. Mme Barbara Ward, note R. Laurentin dans son livre sur le Synode1, « rédigea la partie la plus importante

de la synthèse des débats… C'est la première fois qu'une femme a joué ce rôle de cheville ouvrière dans l'élaboration d'un document relevant de l'instance suprême de l'Église ».

Le document final, présenté ci-dessous, est en trois parties :

I. Une analyse du désordre du monde (« Justice et société mondiale »).

II. Une réflexion théologique sur le lien entre l'espérance et la libération temporelle de l'humanité (« Message biblique et mission de l'Église »).

III. Quelques pistes pour un témoignage et une action effective, notamment éducative, face aux injustices actuelles (« Pratique de la justice »).

En dehors des questions de l'injustice internationale en rapport avec les impasses du développement, qui sont au centre des préoccupations, il faut relever l'intérêt très grand qu'a porté le Synode à la notion théologique de « libération » – dont reparlera ensuite le pape Paul VI dans l'exhortation apostolique *Evangelii nuntiandi* publiée en 1975 à la suite du Synode de 1974 –, ainsi qu'à la question du désarmement et à celle de la promotion -féminine (encore que le texte la concernant ait été affaibli en dernière heure).

Quant à l'autorité du document il convient de remarquer que le Pape, après en avoir eu semble-t-il le projet, avait renoncé à conférer au Synode un « vote délibératif »2. Le document comme tel a donc gardé un caractère consultatif. Le Pape l'a ensuite publié, comme nous l'avons déjà noté, mais n'a pas voulu le couvrir directement de son autorité – agissant d'ailleurs de même à l'égard du document sur le Ministère des prêtres. Le rescrit de publication dit que le Pape « accueille et confirme toutes les conclusions qui, dans les deux documents, sont conformes aux normes en vigueur ». C'est dire qu'ils sont à interpréter par les documents de plus évidente autorité.

Le document *Justice dans le monde* n'eut pas une influence très profonde dans les Églises des pays occidentaux. Est-ce en raison de la vigueur du langage employé à l'adresse des pays riches ? Ces phrases par exemple : « Nous déplorons tout reniement, de la part des pays riches, de l'idéal de partage et de responsabilité planétaire (inscrit dans les buts de la deuxième décennie du développement). Nous espérons qu'un tel affaiblissement de la solidarité internationale n'ôtera pas toute force aux discussions sur le commerce -préparées par la CNUCED. »

On éprouva beaucoup plus de satisfaction dans les milieux ecclésiaux, surtout d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, directement sensibilisés aux problèmes de l'injustice économique internationale. Il convient aussi de signaler une particulière influence de Justice dans le monde dans la rédaction du document « Service de la Foi et Promotion de la Justice » de la XXXIIe Congrégation générale de la Compagnie de Jésus (1975). Ici ce fut un facteur d'inspiration très important. La Congrégation déclara la « promotion de la justice » « exigence absolue » du

service de la foi, tout comme le Synode avait qualifié « le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde » de « dimension constitutive de la prédication de l'évangile ».

D'autre part, il est vrai, si le document synodal ne reçut pas un accueil très spectaculaire dans l'ensemble de l'Église, il influa du moins notablement sur la problématique du Synode suivant (1974), consacré à l'évangélisation, très marqué par la question de la « libération » comme par celle de la lutte pour la justice. On y rediscuta d'ailleurs les termes « dimension constitutive » rappelés au paragraphe précédent, plusieurs pensant que « dimension intégrante » exprime plus exactement la relation qui doit exister entre le combat pour la justice et la prédication de l'évangile.

En dépit du relatif oubli dans lequel le document synodal est tombé depuis, le débat de 1971 sur la *Justice dans le monde* demeure une étape significative. Aucun document de l'Église n'a sans doute été aussi fortement axé sur les troublantes injustices internationales, dont le monde n'est pas encore sorti. Et il serait dommage que cette piste de recherche ne soit pas poursuivie, et qu'on ne continue pas à explorer certaines des voies ouvertes par ce Synode : soit en matière de témoignage que l'Église doit rendre, de bien des façons, à la justice ; soit en matière d'« éducation à la justice » ; en matière aussi de responsabilités des peuples, des gouvernements, des organismes internationaux pour faire reculer l'injustice internationale.

1 Réorientation de l'Église après le troisième Synode, éditions du Seuil, Paris, 1972, p. 152

2 Cf. R. Laurentin, op. cit, p. 223.

Pour citer l'article : https://www.doctrine-sociale-catholique.fr//introductions-aux-textes-officiels/19-introduction-a-justitia-in-mundo